

## TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

## EXTÉRIEUR.

## AUTRICHE

*Vienne, le 29 mars.*

Sur la demande de S. Ex. M. le comte de Wallis S. M. l'Empereur a créé un nouveau comité des finances, qui s'occupera exclusivement des impôts et des charges que le mouvement des armées fait retomber sur les pays héréditaires. Ce comité prendra les informations nécessaires, soumettra ensuite au ministre ou bien à la conférence d'Etat même, les mesures qu'il jugera convenables, et attendra la décision de cette autorité supérieure.

-- Le dernier plan d'imposition qui portait sur les biens fonds, et qui devait être mis en exécution en valeur de Vienne, n'a pas été approuvé par S. M. L'imposition sera convertie en prestation de chevaux, grains et autres besoins de l'armée.

-- La charge de directeur des archives au département des affaires étrangères étant vacante depuis l'arrestation du conseiller aulique actuel baron de Hormayer, S. M. y a nommé M. M. Wietesky et Doerr.

-- Le procès du colonel André, accusé injustement de s'être approprié le bien des orphelins militaires, mais convaincu de négligence dans ses devoirs, et de n'avoir pas veillé sur ses subalternes, est enfin décidé. Le colonel perd sa pension, son emploi, mais conserve la croix de l'ordre de Saint-Léopold.

## PRUSSE.

Extrait de la gazette de Berlin du 30 mars 1813.

Le prince-royal est parti hier de cette ville pour se rendre à l'armée.

Le prince Charles de Mecklembourg-Schwerin est arrivé à Berlin.

On attend ici le corps du général Bülow.

-- Les troupes du corps du général Yorck, qui étaient cantonnées aux environs de Berlin, se sont mises en marche le 27 dernier.

Extrait d'une lettre des environs de Custrin, en date du 26 mars.

On se prépare dans Custrin à soutenir un prochain bombardement. On dépave la ville, et la bourgeoisie est forcée de travailler aux ouvrages de défense de la place.

*Breslau, le 24 mars.*

Toutes les troupes qui étaient encore ici en sont parties aujourd'hui pour rejoindre l'armée.

Le prince de Hesse-Hombourg est arrivé dans cette ville.

*Liegnitz, le 23 mars.*

Le général Blucher et son état-major, après un jour de repos dans cette ville, en sont partis le 21 pour leur destination ultérieure. Le 3.<sup>e</sup> bataillon du régiment d'infanterie du corps qui était en garnison ici en est également parti hier.

*Koenigsberg, le 22 mars.*

Le général au service de Russie comte de Sievers a publié un avis par lequel il annonce que Dantzick est bloqué par des bâtimens anglais.

*Hambourg, le 21 mars.*

Le colonel Tettenborn a publié un ordre du jour portant que tout Allemand qui se permettrait des communications avec les Français, et d'entreprendre des fournitures pour leur compte, serait considéré comme traître à la patrie, et traduit devant un conseil de guerre.

POESIES ILLYRIENNES, 2.<sup>e</sup> article.

Le poème que je me propose de faire connoître à mes lecteurs, après quelques éclaircissemens nécessaires, est intitulé : *Xalostna Piesanza Plemenito Asan - Aghinive*. C'est l'histoire de la mort de l'épouse d'un guerrier qui s'appeloit Asan, et je la choisis de préférence parcequ'elle me fournira des détails de mœurs qui donneront une idée de ce qu'on pourroit faire sur une collection de ce genre. On a très bien dit que l'histoire d'un peuple étoit dans ses chansons, mais cela n'est jamais plus vrai que relativement à un peuple qui en est encore aux élémens de la société, comme les Calédoniens d'Ossian, et même comme les Grecs d'Homère qui ne fut peut être lui-même que le

rhapsode heureux d'une foule de bardes. Comme je n'ai point entre les mains la traduction de Fortis qui a recueilli ce poème, j'y supplérai, non sans aide, mais par une traduction qui sera peut-être plus littérale, car je consulte pour l'écrire une personne simple, et qui rend le mot pour mot avec une vérité énergique et naïve. C'est une chose très importante à remarquer, pour quiconque ne se doute pas encore que la traduction d'un chant gallique, dictée par un paysan d'Ecosse un peu familier avec la langue anglaise, l'auroit peut-être emporté en beautés poétiques sur celle de Macpherson; je crois que Macpherson ne s'en est pas douté lui-même, et il y a à parier que beaucoup d'admirateurs de Macpherson n'auroient pas goûté Ossian,

Rostock, le 23 mars.

Le duc de Mecklembourg a ouvert ses ports à tous les bâtimens des pays non en guerre avec la Russie (1).

Berlin, le 30 mars.

Le général Dohsenberg a passé l'Elbe avec une partie de la légion allemande auprès de Werben.

--- La garnison française de Wittenberg ayant poussé des postes jusqu'à Zinna, le général Kleist a entrepris le 27 une forte reconnaissance sur Wittenberg, en partant de Treumbriezen.

Le comte de Wittgenstein a permis le rétablissement du cours des postes entre Dresde et Berlin.

--- Il y a quelques années qu'un nouveau fort a été construit auprès de Weichselmünde, sous le nom de fort Napoléon; mais comme il a été établi sur un mauvais fond, lors de la dernière débâcle il a été englouti.

--- Les Russes se sont emparés des deux faubourgs de Dantzick appelés Alt-Schölsland et Stadt-Gebiet; ils y ont fait 20 à 30 prisonniers et tué autant d'hommes, ils se sont ensuite retirés.

Le corps qui bloque Dantzick est composé de 25 à 30,000 hommes commandés par le général Lewis.

La plus grande partie provient de la garnison de Riga.

Le corps du général Langeron, qui bloque Thorn, est de 10,000 hommes.

--- La Gazette de Berlin publie un ordre du roi daté de Berlin le 26 mars.

## INTÉRIEUR.

### EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, 7 avril.

Message de S. M. l'Empereur et Roi au Sénat.

Senateurs,

Conformément aux constitutions de l'Empire, nous vous présentons comme candidats pour la place vacante au Sénat par la mort du comte Bougainville,

(1) Ainsi le Mecklembourg a fermé ses ports aux bâtimens français.

tel qu'il dût être. Nous sommes trop loin de la poésie primitive pour en bien sentir le charme; à moins que nous ne parvenions à nous reporter aux époques où elle étoit en usage, par un effort de la pensée, dont tous les hommes ne sont pas également capables et dont ils ne seroient pas tous capables sans danger. Les facultés les plus favorables au bonheur sont celles qui sont le plus en rapport avec l'état de la société au moment où l'on y a été introduit.

Le mètre de ce *Risme* a beaucoup de rapport avec celui de notre vers de dix syllabes. Quoique la césure soit généralement peu marquée dans la poésie Illyrique, elle est ici fixée par la mesure et par le chant après le deuxième pied comme dans notre pentamètre français, et il n'y a pas dans

Le baron Laeue, premier président de la Cour impériale d'Agen, présenté par le collège électoral du département de Lot-et-Garonne;

Le baron d'Haubersaert premier président de la Cour impériale de Douai, présenté par le collège électoral du département du Nord;

Le président Berthereau, présenté par le collège électoral du département de la Seine.

Nous sommes bien aise que nos Cours impériales voient dans le choix de ces trois magistrats, notre satisfaction de la manière dont elles remplissent nos vœux pour l'administration de la justice.

Donné en notre palais de l'Elysée-Napoléon, le 3 avril 1813.

Signé, NAPOLEON.

Par l'Empereur,

Le Ministre Secrétaire d'Etat,

Signé comte DARU.

Message de S. M. l'Empereur et Roi au Sénat.

Senateurs,

Nous avons nommé pour remplir les treize places vacantes au Sénat:

Le cardinal Bayane, prélat distingué par ses vertus religieuses, l'étendue de ses lumières et les services qu'il a rendus à la patrie; il a travaillé au concordat de Fontainebleau, qui complète les libertés de nos églises; oeuvre commencée par S. Louis, continuée par Louis XIV et achevée par nous;

Le baron Bourrier, évêque d'Evreux, le doyen de nos évêques, l'un des docteurs les plus distingués de la Sorbonne de Paris, société qui a rendu de si importants services à l'Etat, en demêlant, au milieu des ténèbres des siècles, les vrais principes de notre religion, d'avec les prétentions subversives de l'indépendance des couronnes.

Nous désirons que le clergé de notre Empire voie dans ces choix un témoignage de la satisfaction que nous avons de sa fidélité, de ses lumières et de son attachement à notre personne.

Le comte Legrand, général de division, couvert d'honorables blessures, et auquel nous avons les plus grandes obligations pour les services qu'il nous a rendus dans les circonstances les plus importantes.

Le mètre de ce *Risme* a beaucoup de rapport avec celui de notre vers de dix syllabes. Quoique la césure soit généralement peu marquée dans la poésie Illyrique, elle est ici fixée par la mesure et par le chant après le deuxième pied comme dans notre pentamètre français, et il n'y a pas dans tout le poème un seul enjambement qui contrevient cette hypothèse. La ballade n'est pas divisée en couplets, mais la pensée est ordinairement circonscrite dans le vers, forme très antique qui donne de la monotonie, mais de la solennité à l'expression, surtout quand le chant s'y approprie heureusement, ce qui arrive presque toujours à cause de la simplicité des motifs. La musique imitative des pays civilisés se modifie nécessairement comme les idées qu'elle représente. Celle des peuples simples est extrêmement bornée dans ses moyens; les musiciens primitifs ne connoissent pas l'harmonie ou la faisaient consister tout au plus dans un accompagnement composé de deux sons alternatifs, comme celui qu'on tire de la corde unique de la *Guzla*,

Le comte Chasseloup-Labat,

Le comte Gassendy,

Et le comte Saint-Marsan, conseillers en notre Conseil d'Etat. Nous désirons que notre conseil voie dans cette distinction accordée à trois de ses membres, et contentement que nous avons de ses services :

Le comte Barbé-Marbois, premier président de notre cour des comptes; en peu d'années et par un travail assidu, notre cour des comptes a liquidé tout l'arriéré et atteint le but pour lequel nous l'avions instituée.

Le comte de Croix, l'un de nos chambellans, présenté par le collège électoral du département de Sambre et Meuse :

Les officiers de notre maison verront dans cette distinction accordée à l'un d'eux, la satisfaction que nous avons de leur fidélité et de l'attachement qu'ils nous montrent dans toutes les circonstances.

Le duc de Cadore, notre ministre d'état intendant général de notre maison ;

Le duc de Frioul, notre grand-maître ;

Le comte de Montesquiou, notre grand-chambellan ;

Le duc de Vicence, notre grand écuyer ;

Le comte de Ségur, notre grand maître des cérémonies.

Nous voyons de l'utilité à faire siéger au Sénat les grands officiers de notre couronne; nous sommes bien aise de leur donner cette preuve de notre satisfaction.

Donné en notre palais de l'Elysée, le 5 Avril 1813.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le Ministre Secrétaire d'Etat,

Signé le Comte DARU.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

NAPOLÉON,

Par la grace de Dieu, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc. etc.

Du Palais de Fontainebleau, le 26 janvier 1813.

Voulant donner une preuve de notre satisfaction aux cardinaux Doria et Ruffo, aux archevêques d'Edesse

et de Tours, aux évêques de Nantes, de Trèves et d'Evreux, qui ont assisté aux conférences du concordat de Fontainebleau et à la signature dudit concordat qui a eu lieu hier, le cardinal Doria ayant rempli les fonctions de grand-maître des cérémonies et présenté le concordat à notre signature et à celle du Pape.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1. Les cardinaux Doria et Ruffo recevront l'Aigle-d'Or de la Légion d'honneur.

Art. 2. Les évêques de Nantes, de Trèves et d'Evreux sont nommés officiers de la Légion d'honneur.

Art. 3. L'archevêque d'Edesse est nommé chevalier de la Couronne de Fer.

Art. 4. Notre ministre-d'état grand-chancelier de la Légion d'honneur et notre grand-chancelier de l'Ordre de la Couronne de Fer, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'Etat, par interim,

Signé, duc de CADORE.

Paris le 9 avril.

Au Palais des Tuileries, le 25 mars 1813.

NAPOLÉON,

Par la grace de Dieu et par les constitutions, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc. etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1. et. Le concordat signé à Fontainebleau, qui règle les affaires de l'Eglise, et qui a été publié comme loi de l'Etat le 13 février 1813, est obligatoire pour nos archevêques, évêques et chapitres, qui seront tenus de s'y conformer.

2. Aussitôt que nous aurons nommé à un évêché vacant, et que nous l'aurons fait connaître au Saint-Père, dans les formes voulues par le concordat, notre ministre des cultes enverra une expédition de la nomination au métropolitain, et s'il est question d'un métropolitain, au plus ancien évêque de la province ecclésiastique.

et qui ne sert qu'à soutenir la voix et à régler la mesure. C'est une observation assez curieuse pour la philosophie diagnostique que ce rapprochement de la corruption progressive de nations avec l'amélioration de leurs arts et spécialement de leur musique; et il parait qu'elle n'a pas échappé aux anciens législateurs. Platon lui-même dont l'âme sensible et délicate devoit être si portée à saisir toutes les impressions agréables, et qui jouissoit si vivement du concert idéal des sphères célestes, imposoit cependant de justes bornes aux raffinemens qui commencent à s'introduire de son temps dans la musique, et ne l'admettoit pas dans sa République sans de sévères restrictions. On se rappelle le vieil Ephore qui coupa une corde de la lyre de Timothée, et qui

regarda comme un attentat aux mœurs antiques le perfectionnement de l'antique harmonie. La poésie chantée étoit alors l'interprète ordinaire des Dieux et des sages, et on ne croyoit pas pouvoir sans une espèce de profanation substituer de frivoles ornemens à la tradition des chants consacrés. Cette belle pensée, trop naturelle pour n'être pas commune à tous les temps, se retrouve dans l'institution des cultes modernes. Le chant d'église ne diffère de la mélodie primitive qu'autant que sembloient l'exiger la majesté des saints cantiques et la pompe des saintes cérémonies. Quant au chant primitif lui-même, il existe encore comme je l'ai dit dans toutes les montagnes du globe, où le premier mode de société s'est nécessairement conservé presque sans changement; de ma-

3. La personne que nous aurons nommée se pourvoira pardevant le métropolitain, lequel fera les enquêtes voulues, et en adressera le résultat au Saint-Père.

4. Si la personne nommée était dans le cas de quelq' exclusion ecclésiastique, le métropolitain nous le ferait connaître sur le champ, et dans le cas où aucun motif d'exclusion ecclésiastique n'existerait, si l'institution n'a pas été donnée par le pape, dans les six mois de la notification de notre nomination, aux termes de l'art. 4. du concordat, le métropolitain assisté des évêques de la province ecclésiastique, sera tenu de donner ladite institution.

5. Nos cours impériales connoîtront de toutes les affaires connues sous le nom d'appels comme d'abus, ainsi que de toutes celles qui résulteraient de la non exécution des lois des concordats.

6. Notre grand-juge présentera un projet de loi pour être discuté en notre conseil, qui déterminera la procédure et les peines applicables dans ces matières.

7. Nos ministres de France et du royaume d'Italie sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au bulletin des lois.

Signé, *NAPOLÉON.*

Par l'Empereur,

*Le ministre secrétaire d'Etat*  
Signé, le comte *DARU.*

*Paris, le 12 avril.*

Le 8 avril, S. M. l'Empereur et Roi a daigné signer le contrat de mariage de M. le chevalier de Cubières, chef de bataillon, aide-de-camp du général Morand, avec M. lle Buffault.

Le 10 avril, S. M. a daigné signer le contrat de mariage de M. de Liellekerke, auditeur au conseil d'Etat, avec M. lle de la Tour-Dupin.

#### MINISTÈRE DE LA GUERRE.

*Armée du centre de l'Espagne.*

Extrait d'une lettre écrite à S. Exc. le ministre de la guerre, par M. le général comte d'Erlon, commandant l'armée du centre.

*Madrid le 10 mars 1813.*

Monseigneur,

Après les affaires qui ont eu lieu dans les provinces de Guadalaxara, dans les premiers jours de février, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à V. Exc. par mon rapport du 10 du même mois, le général Vichery étant blessé, je l'ai fait remplacer par le général Cassagne, et j'ai augmenté le nombre de la cavalerie dans cette province, en y envoyant le 27.<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, sous les ordres du général Avy.

On s'est aussitôt mis en mouvement, pour chercher à joindre le corps de l'Empecinado; mais celui-ci ayant constamment évité le combat n'a pu être joint. Le général Avy a alors reçu l'ordre de se rendre, avec le 27.<sup>e</sup> régiment de chasseurs et un régiment d'infanterie, sur la rive gauche du Tage. Lorsqu'il prenait cette direction, il apprit que l'Empecinado cherchait à évacuer ses magasins d'habillement établis à Armallones, province de Cuença près des frontières du Partido de Huete. Après quelques contre-marches, faites à dessein sur la rive droite, il se porta, par une marche rapide, sur Valtablado et Armallones, et obtint tout le résultat qu'il pouvait désirer: des magasins d'habillement très-considérables et évalués à plus de 200,000 fr. ont été enlevés; tout ce qui n'a pu être transporté, faute de moyens, a été détruit. On a trouvé également dans le même endroit quelques munitions de guerre; elles ont été utilisées ou détruites. Après cette expédition heureuse, le général Avy est revenu sur Huete.

Je suis etc.

Signé, Comte d'Erlon.

#### PROVINCES ILLYRIENNES.

*Trieste, 16 avril.*

Il est entré dans ce port depuis le premier du mois jusqu'à ce jour cent bâtimens et barques Illyriens et Italiens, chargés de différentes marchandises. Il en est sorti 90 destinés pour des ports de Barbarie, de Grece, d'Italie et des deux Siciles.

*Laybach, 20 avril.*

Depuis le commencement de 1809 une bande de brigands infestoît la basse Carniole, sans qu'on fût parvenu à découvrir le lieu de ses rassemblemens et de sa retraite. Enfin, grâces au nouveau système de police judiciaire, elle a été presque en même temps signalée et détruite. Dix des malfaiteurs qui la composaient ont été traduits devant la Cour spéciale extraordinaire de Laybach, qui le dix de ce mois en a condamné cinq à la peine de mort et quatre à celle des travaux forcés à perpétuité. Le dixième étoit mort en prison dans les derniers jours de mars.

Une autre troupe désoloit depuis longtemps l'Istrie ex-Vénitienne. Elle n'existe plus. Le chef *Barislo Kirin* dit *Micaz*, trop fameux dans ce pays, a été saisi lui-même le 9 de ce mois, et cette dernière arrestation a achevé de rendre aux routes de cette province toute leur sûreté; l'heureux succès des mesures qui ont été dirigées contre ces brigands est principalement dû à la prudence de M. Albertini, Procureur impérial à Rovigno et au zèle et au courage de M. Gravisi, capitaine de la garde nationale.

#### LAYBACH, DE L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

nière que les échos des Alpes qui traversent nos continents répètent probablement aujourd'hui les mêmes airs que dans les temps les plus reculés du monde. Les bergers suisses ont une espèce de chant monotone à refrains aigus qu'ils appellent le *Ranz*, et dont les modulations singulièrement contrastées, comme celles du *Pismé* de Dalmatie, ne sont peut-être qu'une imitation très naturelle et très antique des bruits singuliers qui résultent de la réfraction de la voix humaine dans les gorges et dans les rochers. L'homme nomade, en poussant le cri d'appel qui rassemble ses troupeaux, a remarqué que les échos lui rendoient ce cri dans des tons différens, et il est devenu musicien en imitant la nature.

Le poète Illyrien ne s'est pas soumis à l'esclavage de la rime, mais presque tous ses mots terminés par des voyelles sonores prêtent infiniment à l'harmonie. Il a d'ailleurs deux procédés qui favorisent singulièrement le nombre, et qui consistent dans l'opposition de la phrase poétique et dans la répétition contrastée de l'expression. Les *Pismés* dont je donnerai des fragmens dans les prochains numéros fourniront plus d'un exemple de ces ingénieux artifices qui sont très multipliés dans les littératures naissantes et beaucoup trop multipliés dans les littératures en décadence. Le plus grand défaut d'un poète qui a perdu de vue la nature, c'est la prétention de lui ressembler.